

Fonds d'Investissement de Proximité

Une épargne en faveur des entreprises corse

Le 22 janvier, Camille de Rocca Serra a présenté à la presse un nouvel outil d'investissement destiné à drainer l'épargne vers certaines petites et moyennes entreprises corse. Ce FIP, porté par le député, a été validé par amendement à la loi de finances 2007, lors de la discussion à l'assemblée nationale, le 17 novembre 2006. Ouverte aux particuliers comme aux investisseurs institutionnels publics ou privés, cette nouvelle catégorie de fonds communs de placement vise l'amélioration du financement des PME en leur apportant des fonds propres.



plafonnée à 12 000 euros pour une personne seule et à 24 000 euros pour un couple, contre 25% pour les FIP de droit commun initiés en 2003 par la loi Dutreil. L'épargne est bloquée 8 ans et correspond à des épargnants avisés. Autre différence : le FIP Corse ne concerne qu'une seule région au lieu de trois dans le cadre du droit commun.

VIVERIS est la société de gestion pressentie, dans l'attente de l'autorisation de l'AMF (autorité des marchés financiers), principal opérateur de FIP en France. Cette société est majoritairement détenue par le groupe caisse d'épargne et par la caisse des dépôts.

Afin de correspondre à la confiance des épargnants, les entreprises doivent présenter un potentiel de développement significatif.

Sont concernées :

- Les PME existantes ayant un effectif inférieur à 250 personnes ou un chiffre d'affaire inférieur à 50 millions d'euros, étant soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, exerçant leur activité en Corse et n'ayant pas pour seul objet la détention de participations financières.

- Les nouvelles entreprises répondant aux mêmes critères.

- En création, les entreprises concernées ont moins de cinq ans.

- En transmission, elles doivent être saines (les effets du Papi Boom sont réels : il y a aujourd'hui environ 200 entreprises à céder sur l'île).

Le lancement du FIP devrait se réaliser courant Mars 2007.

Premier objectif : une levée de fonds à hauteur de 15 millions d'euros pour la première tranche, et de 10 millions pour la seconde.

60% des fonds seront investis dans le capital d'entreprises existantes possédant un réel potentiel de développement.

POURQUOI UN FOND D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ SPECIFIQUE EN CORSE ?

Pour Camille De Rocca Serra, le constat du premier handicap en Corse concerne le financement de l'économie, avec un marché étroit, un tissu industriel faible, peu d'outils adaptés et une perte de confiance et d'image («risque pays pour les banques ...»). Il fallait donc inverser la tendance.



Pour le député, ce retour à la confiance en l'économie insulaire concerne l'épargnant, l'investisseur, mais doit provenir aussi de l'extérieur et des secteurs bancaires susceptibles d'investir : « Dans l'Europe, les aides ne peuvent tout résoudre. »

La mise en œuvre du FIP Corse se fera en collaboration avec « Femu Qui ». Cette société de capital risque, créée dans les années 90, représente un capital de plus de 3 millions d'euros, constitué majoritairement par appel public à l'épargne. Elle représente 2 250 actionnaires, 22 entreprises et 300 emplois soutenus. Bilan positif de confiance constaté par le président Jean Nicolas Antoniotti de Femu Qui, soutenue par la CTC et la Caisse des Dépôts et qui a pour actionnaire, depuis 2001, l'opérateur VIVERIS.

Camille de Rocca Serra a également souligné le rôle déterminant des partenaires économiques et notamment du MEDEF Corse qui, dès 2004, avait saisi l'élu sur la question du financement de l'économie locale. Enfin, il conclura par " l'envie d'être à l'initiative, à l'accompagnement, mais en laissant à chacun son métier".

Les partenaires représentés ce 22 janvier 2007

VIVERIS MANAGEMENT : M. Jacques Vitall (Directeur Exécutif)

CAISSE DES DÉPÔTS : Mme Elisabeth Diola (Directrice régionale)

OSÉO CORSE : M. Jean-Michel Verleye (Directeur)

FEMU QUI : M. Jean-Nicolas Antoniotti (Président)

BANQUE DE FRANCE : M. Alain Deblasi (Directeur régional)

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CORSE : M. Ange Santini (Pdt du Conseil Exécutif et Pdt de l'ADEC), Michel Zonenberg (Directeur) et M. Jean-Charles Vallée (Directeur des Opérations Economiques)

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA CORSE-DU-SUD : M. Raymond Ceccaldi (Président)

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-CORSE : M. Jean Femenia (Président)

MEDEF : M. Charles Antona (Pdt Corse-du-Sud) M. Charles Cappla (Pdt Haute-Corse) et M. Alain Perret.

FÉDÉRATION BTP HAUTE-CORSE : M. Jean-Marc Cermolacce (Président)

BANQUES : Crédit Agricole, Société Générale, BBPC, Crédit Lyonnais, BNP, Banque Postale